

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 22 OCTOBRE 2020 à 20h00

Etaient présents : MM. BAISSAC Yves, BEAUDET Malika, BELKADI Olivianne, CAVALIÉ Sylvain, CIPIERE Laura, DOREMUS Gérard, JAMMES Francis, LUCOTTE Laurence, MAGNÉ Gérard, PAGES Sonia, WIDENMANN Bruno

Absent : /

Secrétaire Yves BAISSAC

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande de respecter une minute de silence en hommage à Samuel PATY

- **Adoption du procès verbal de la dernière réunion.**

Le compte rendu de la réunion du 17 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

- **Vote des subventions aux associations pour l'année 2020**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'Année 2020 :

- Mutuelle d'Entraide Coups Durs (Livernon)	60 €
- Association des Parents d'Elèves (Livernon)	80 €
- ACCA Société de Chasse (Espédaillac)	200 €
- Croix Rouge (Comité de Livernon)	110 €
- Secours Populaire (Cahors)	110 €
- Les Copains de la Boule (Espédaillac)	200 €
- Club de Tennis (Espédaillac)	100 €
- Comité des Fêtes (Espédaillac)	800 €
- Actions Locales Associatives (Assier)	50 €
- Association Culture et Loisirs Gramat (Astronomie)	150 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers (Livernon)	100 €
- Amicale Laïque Collège Jean Monnet (Lacapelle-M)	50 €
- Fédération des Foyers Ruraux du Lot	220 €
- Groupement Paroissial (Figeac)	80 €

Total 2310 €

- **Remboursement de travaux logement Mairie**

Le Maire explique à l'assemblée que le locataire du logement de la mairie, a effectué des réparations urgentes dans le logement pour un montant de 21,99 €. Il demande s'il est possible de lui rembourser cette somme en déduction d'un prochain loyer. Avis favorable de la municipalité.

- **Appel a manifestation d'intérêt pour l'installation de PV sur les bâtiments publics – Grand Figeac**

Le Maire expose que par courrier en date du 9 juillet 2020, le Grand-Figeac a lancé un Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement du solaire photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics.

Aussi il est proposé sur la base d'une étude de potentiel sur les bâtiments publics, à chaque commune possédant des bâtiments dont le potentiel s'avère intéressant de participer à cet AMI dans la perspective de recevoir des offres relatives à un équipement photovoltaïque.

Considérant l'intérêt pour la commune à la transition Energétique et de participer à la production d'énergie renouvelable locale, et après discussion en conseil municipal, il est retenu que la commune d'Espédaillac propose d'intégrer la salle polyvalente et ses bâtiments annexes, à l'AMI coordonné par le grand Figeac.

- **Projet d'implantation antenne relai au lac d'Albert**

Le Maire évoque à nouveau le projet de la société HIVORY d'implanter une antenne relai de radiotéléphonie mobile d'une hauteur de 30 m au niveau du Lac d'Albert. Nous sommes toujours dans l'attente des pièces complémentaires demandées par le Grand Figeac pour le dossier de Déclaration de travaux déposé le 2 septembre dernier. Le conseil municipal confirme son désaccord sur le site proposé et se propose d'engager la réflexion avec la société et le propriétaire sur le choix d'un autre site.

- **Edition du livre sur l'histoire d'Espédaillac**

Le travail sur le livre d'Espédaillac étant terminé, 2 propositions sont présentées pour l'édition de cet ouvrage. Premièrement, un contrat de prestations pour un montant de 4000 € HT pour 500 exemplaires, la commune se chargeant ensuite de la diffusion et de la commercialisation du livre. Deuxièmement, un contrat d'Edition, par lequel l'Editeur se charge de la diffusion et de la commercialisation, sous couvert de 175 souscriptions. Cette 2^{ème} option ne coûterait rien à la commune. Le conseil municipal en accord avec le groupe histoire, opte pour le contrat d'Edition.

- **Acquisition de différents terrains**

Suite à la proposition des héritiers de la propriété Beauville, la commune souhaiterait acquérir les parcelles Section B n° 387, 386, 385, 383, 370 et 301, 310, 309 sous 2 conditions néanmoins,

qu'elles soient libres de toute occupation et que puisse être utilisé le chemin privé (n°392) pour accéder à certaines d'entre elles.

- **Approbation de la convention avec la commune d'Assier pour la répartition des frais de fonctionnement des écoles**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que 2 enfants de la commune ont fréquenté l'école primaire d'Assier durant l'année scolaire 2019/2020.

Il précise que la participation des communes aux frais de fonctionnement a été fixée par délibération du Conseil Municipal d'Assier en date du 08 septembre 2020 à 1 300 € par élève

soit 2 élèves x 1 300 € = 2 600 € pour la commune d'Espédaillac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette participation et autorise le Maire à signer la convention de répartition de ces charges de fonctionnement

- **Informations et Questions diverses**

- Cérémonie du 11 novembre

Il est convenu que la cérémonie aura lieu à 11h00 et se fera en petit comité comme à l'occasion de la commémoration du 8 mai dernier.

- Goûter de Noël du 13 décembre

En raison de la situation sanitaire une réunion est envisagée avec le comité des fêtes et le groupe « les récré'actives » pour en définir l'organisation.

- Réfection du chemin Dussaby – les 3 Lacs

Le Maire expose au conseil que le chemin communal mitoyen entre Gréze et Espédaillac fortement dégradé a fait l'objet en urgence de travaux de réfection du revêtement par l'entreprise STAP qui intervenait sur d'autres chantiers sur la commune de Grèzes. La commune d'Espédaillac devra régler la somme de 1302 € HT. (soit 50 % du coût total de l'opération)

- Poubelles du Mas d'Ourgnaguel

Des incivilités au niveau des containers des OM (notamment au Mas d'Ourgnaguel) sont de plus en plus constatées. Le conseil municipal décide d'apposer des panneaux explicatifs sur les principales aires de containers à OM. Gérard DOREMUS est chargé de préparer la maquette.

➤ Sinistre Alpes maritimes

Par solidarité avec les habitants des zones sinistrées, le conseil municipal a décidé d'accorder une aide de 270 €, soit 1 € par habitant de la commune.

➤ Distribution du 3ème masque

Si la situation au plan sanitaire le permet la distribution du masque offert par la commune aux habitants sera réalisée le vendredi 6 novembre de 17h30 à 18h30 à la salle polyvalente.

➤ Bulletin municipal

Le contenu du prochain municipal a été défini.

➤ Projet Eoliens dans la région

A ce jour, la commune n'a pas été saisie du dossier, contrairement aux communes de Blars et Quissac.

➤ Lecture est donnée de la lettre de Mr Claude SCHITZINGER adressée au Maire fin septembre qui fait état de certains problèmes :

1. Les difficultés de stationnement dans le Bourg en période estivale
2. L'ouverture de l'accès pour handicapés à l'Eglise
3. D'une procession qui aurait eu lieu le dimanche 14 juin
4. Des incivilités constatées dans le cimetière par des enfants

➤ Motion relative à la réforme de la fiscalité locale

Cette motion présentée par le Grand Figeac est adoptée à l'unanimité